



EXAMEN ET ANALYSE DES MODALITÉS DE PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ DANS LA PRESTATION DES SERVICES DE L'EAU, AVEC UN ACCENT PARTICULIER SUR LA RÉGION DU SUD DE LA MÉDITERRANÉE

Septembre 2013

Version	Titre du document	Auteur	Révision et Autorisation
V4	RENFORCER LA CAPACITÉ DE MISE EN ŒUVRE DES PLANS NATIONAUX DE L'EAU AU NIVEAU LOCAL EN METTANT L'ACCENT SUR LA VIABILITÉ FINANCIÈRE	Ayman Rabi	Suzan Taha, HosnyKhordagui et VangelisConstantianos





NOTE DE SYNTHÈSE

L'objectif principal de la présente étude est de contribuer à une meilleure compréhension du potentiel de la participation du secteur privé (PSP) en matière de prestation des services d'approvisionnement en eau, en mettant l'accent sur le niveau local (municipalités, gouvernorats, provinces ou districts, zones rurales) et la viabilité financière. Plus spécifiquement, l'étude vise à renforcer les connaissances des autorités locales sur les principaux défis et opportunités de la PSP en matière de prestation des services de l'eau; à identifier les mesures nécessaires à la création/ultérieure amélioration d'un environnement favorable à la PSP, notamment sur le plan législatif et institutionnel, ainsi que des capacités des parties prenantes impliquées; à porter conseil sur les mécanismes financiers durables éprouvés, nécessaires pour des modèles de PSP efficaces et fonctionnels en matière de prestation des services de l'eau.

Cette étude sera particulièrement utile pour les décideurs et les politiques du secteur de l'eau des pays partenaires méditerranéens, aux niveaux national et local, notamment ceux qui sont actuellement en train de décentraliser les responsabilités administratives des autorités de l'eau aux gouvernements locaux, et/ou ont entamé le processus de participation du secteur privé dans les services liés à l'eau.

Ce document est parti d'une minutieuse étude théorique qui a examiné un travail accompli précédemment sur ce sujet, du matériel de référence, des manuels et des boîtes à outils, des listes de contrôle élaborés par différentes organisations, institutions et experts sur le concept de la PSP. On a constaté que, pour la plupart, le matériel de référence disponible fait état de modèles de PSP et d'arrangements contractuels semblables, tous niveaux confondus, local, régional ou national. On peut ainsi affirmer que les différents modèles PSP éprouvés, énumérés dans cette étude peuvent, si adaptés, s'appliquer également au niveau local des pays méditerranéens. Le type de parties prenantes engagées dans la mise en œuvre ainsi que leur domaine de compétence, indépendamment de l'échelle d'application (nationale, régionale ou locale), constitue un élément déterminant à prendre en compte. Le concept et la nature des modèles sont semblables et peuvent être modifiés pour s'adapter aux conditions locales.

L'éventail des modèles que les autorités locales peuvent envisager pour impliquer le secteur privé dans la prestation des services de l'eau va des contrats de gestion du service à une concession complète. Toutefois, le défi principal demeure le choix du modèle de PSP approprié (ou une combinaison de modèles), qui soit le mieux adapté aux capacités locales de chaque pays en matière juridique, réglementaire et institutionnelle.

Le fait que certains modèles PSP fonctionnent mieux dans certains pays que dans d'autres peut être attribué à différentes raisons au-delà d'un environnement légal, réglementaire et institutionnel inadéquat. On peut ainsi évoquer une mise en œuvre souvent trop hâtive des divers arrangements, sans donner aux partenaires suffisamment de temps pour bien comprendre la distribution des rôles, les obligations et les responsabilités ou les opportunités et enjeux impliqués dans les partenariats.

Pour créer l'environnement favorable approprié, les gouvernements ainsi que les autorités locales ont souvent besoin d'entreprendre des réformes pour une gouvernance globale et transparente, qui impliquent les cadres juridique, institutionnel et réglementaire. Pour que le processus aboutisse, l'approbation par toutes les parties prenantes constitue une condition préalable, y compris en matière de politiques de décision et de mise en œuvre. Cela suppose également que les ressources humaines et financières allouées par les gouvernements soient consacrées à la mise en œuvre de ces réformes.

De nombreux pays de la Méditerranée ont lancé ou sont à mi-chemin de ces réformes mais entreprendre des réformes transparentes n'est pas toujours dans la culture de ces pays, notamment lorsque le pouvoir politique



intervient dans l'établissement du cadre réglementaire. De surcroît, les politiques tarifaires en place dans beaucoup de pays rendent le secteur de l'eau peu attrayant pour la participation du secteur privé et ils contribuent à garder les services d'approvisionnement en eau dépendant des subventions allouées par l'autorité publique. Dans le contexte de la présente crise économique croissante et de l'amenuisement des ressources financières publiques disponibles, le modèle d'approvisionnement en eau qui se fonde sur le système des subventions n'apparaît plus une solution viable.

Pour mieux répondre aux objectifs de la présente étude, le document est structuré en six sections principales, qui sont traitées aux chapitres 1-6 respectivement. La Section 1 examine les principaux modèles de PSP avec les opportunités et les risques associés; la Section 2 définit les rôles et les responsabilités principaux des différents partenaires -y compris des autorités locales- dans le cadre des différents modèles de PSP. La Section 3 identifie les mesures nécessaires à la création et/ou ultérieure amélioration d'un environnement favorable, y compris les cadres législatif et institutionnel ainsi que les capacités requises des parties prenantes impliquées; la Section 4 résume les instruments et mécanismes financiers nécessaires à la réalisation d'une PSP viable en matière de prestation des services de l'eau au niveau local. Elle brosse également le contexte d'une série de mécanismes de financement innovants. La Section 5 met en évidence les compétences requises pour gérer la PSP au niveau local; enfin, la Section 6 traite des différents risques liés à la PSP en matière de prestation du service de l'eau au niveau local et résume les moyens pour en atténuer les impacts.

Pour aider les autorités locales à mobiliser d'ultérieures ressources financières pour la prestation de services plus durables, il est essentiel de mettre en place une réglementation tarifaire appropriée susceptible d'engendrer un flux idoine de recettes qui pousse les bailleurs de fond et le secteur privé à investir dans la fourniture des services de l'eau. Les autorités locales sont également encouragées à adopter le principe de " l'eau paie l'eau" en ce sens qu'elles utiliseront les recettes engrangées par les tarifs pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance, et l'argent de l'État pour l'expansion des infrastructures au début du partenariat; elle ne lèveront d'autres fonds sur le marché qu'après avoir renforcé les capacités du pays en matière législative, institutionnelle et réglementaire. Pour assurer, en outre, la viabilité financière du service, une série de ressources et d'instruments financiers est également présentée; parmi celles-ci, le concept des 3T (tarifs, taxes et transfert) est présenté en plus de détails. Il est assorti d'une analyse sur sa mise en œuvre.

De surcroît, cette étude définit le type de risques de la PSP en matière de prestation des services de l'eau et elle résume les moyens pour atténuer les différents types de risques éventuellement rencontrés par les partenaires. Elle fournit également aux autorités locales un aperçu sur la meilleure façon de répartir les différents risques entre les partenaires. Plus spécifiquement, il leur est conseillé d'attribuer le risque au partenaire le mieux en mesure de le gérer ou d'en affronter les conséquences de manière plus efficace. Dans le même temps, les capacités des autorités locales requises pour gérer correctement le partenariat sont mises en évidence et l'attention est focalisée sur l'importance de clarifier le rôle du régulateur vis-à-vis du prestataire des services en insistant sur la nécessité pour le régulateur de surveiller les performances du prestataire du service en termes de résultat(s) plutôt que l'opération en soi.